



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR PPCMOI

125 Riverside, 640 Pine et 651-655 Victoria

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert a adopté des résolutions autorisant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), à savoir:

- lors de la séance ordinaire tenue le 16 septembre 2024, la résolution numéro 2024-09-348, visant l'immeuble situé au 651-655, avenue Victoria, qui accorde la demande pour l'occupation du rez-de-chaussée du bâtiment principal par l'un ou l'autre des usages de la classe A – Bureaux et cliniques du groupe d'usages commerce du *Règlement de zonage 2024-215*;

Cette résolution a reçu l'approbation requise par la Loi, le 27 janvier 2025, soit le jour de la délivrance du certificat de conformité de l'agglomération de Longueuil.

- lors de la séance ordinaire tenue le 20 janvier 2025, la résolution numéro 2025-01-038, visant l'immeuble situé au 125, rue Riverside, qui accorde la demande pour un agrandissement ayant une superficie d'implantation équivalent à 110% de la superficie du bâtiment existant;

Cette résolution n'est pas visée par l'approbation de l'agglomération de Longueuil.

- lors de la séance ordinaire tenue le 17 février 2025, la résolution numéro 2025-02-076, visant l'immeuble situé au 640, avenue Pine, qui accorde la demande pour l'ajout de deux (2) logements supplémentaires au sous-sol d'un bâtiment existant ainsi qu'un logement existant en droit acquis pour un total de six (6) logements.

Cette résolution n'est pas visée par l'approbation de l'agglomération de Longueuil.

Ces résolutions autorisant les PPCMOI susmentionnés entrent en vigueur conformément à la Loi. Elles peuvent être consultées sur le site web de la Ville à l'adresse suivante : www.saint-lambert.ca.

DONNÉ à Saint-Lambert, ce 29 avril 2025.

La greffière,

Cassandra Comin Bergonzi

Cassandra Comin Bergonzi
Directrice du greffe, du contentieux et de l'urbanisme
